



Monsieur Patrick SCHLATTER
Président de l'UNAM

administration@unaem.org

nos réf. : AR/CIR/24.04/2576

Le 22 avril 2020,

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu vos deux récents messages électroniques par lesquels vous me faites part de vos inquiétudes quant aux conséquences de la spécificité de votre secteur dans le cadre de la crise du Covid-19 ainsi que de la remise en question de l'exclusivité de l'autorisation d'encadrement des activités de randonnée en montagne attribuée titulaires des diplômes d'Etat Alpinisme. Soyez assuré que j'en ai pris connaissance avec attention.

J'ai bien noté que vous vous inquiétez de la bonne prise en compte de la spécificité du fonctionnement de l'activité d'accompagnateur de montagne dans le cadre du plan de solidarité face à l'épidémie de covid-19. En effet, il est prévu que les aides sont accordées pour le mois de mars 2020 en fonction de la baisse de chiffre d'affaire au regard du mois de mars 2019, pour les professionnels soumis au régime BIC. Ceux soumis au régime BNC, l'Etat prend en considération les sommes créditées sur leurs comptes bancaires en mars 2020. Cependant ces sommes correspondent principalement aux honoraires des prestations effectuées en février 2020, ne permettant ainsi pas de prendre en compte la réalité de la baisse d'activité. Je fais part de cette situation aux services de l'Etat, je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites qui seront données.

Concernant la remise en question de l'exclusivité de l'autorisation d'encadrement des activités de randonnée en montagne attribuée au titulaires des diplômes d'Etat Alpinisme, j'interroge Madame Roxana MARACINEANU, Ministre des Sports. Là encore, je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites qui seront données.

N'hésitez pas à reprendre contact si vous le souhaitez ou le jugez utile.

Restant toujours à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien sincèrement
M. Battistel

Marie-Noëlle Battistel